



Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 30 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente juillet,

Le Conseil municipal de la commune de MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU s'est réuni à la salle des fêtes de Montferrand-le-Château après convocation légale du Conseil municipal le 24/07/2024, sous la présidence de M. Michel GAILLOT pour la session ordinaire du mois de juillet.

La liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 02/08/2024.

19 membres en exercice.

14 Présents : M. Gaillot, R. Giancarlo, L. Bernard (arrivée à 19h15 à partir du point n° 3), F. Falque, I. Jacquinot, J-M. Lallement, D. Bonzon, M. Jacquinot, B. Malloire, M. Joveneau, O. Schermann, M. Cottiny, P. Duchézeau, D. Hournon.

14 Ayant pris part au vote : M. Gaillot, R. Giancarlo, L. Bernard (arrivée à 19h15 à partir du point n° 3), F. Falque, I. Jacquinot, J-M. Lallement, D. Bonzon, M. Jacquinot, B. Malloire, M. Joveneau, O. Schermann, M. Cottiny, P. Duchézeau, D. Hournon.

4 Ayant donné procuration : B. Tavernier (procuration à M. Cottiny), L. Grosjean (procuration à R. Giancarlo), S. Equoy Hutin (procuration à I. Jacquinot), L. Bernard (procuration à M. Gaillot).

2 Absents : A. Humbert, L. Brady.

ORDRE DU JOUR

1. Convention entre GRDF et la commune : desserte en gaz du lotissement communal "Les Grandes Pièces".
2. Validation devis de l'Ets COLAS : terrassements, voirie et réseaux humides du lotissement communal "Les Grandes Pièces".
3. Validation du surcoût des travaux par l'Atelier MACHUREY pour l'aménagement d'une salle de convivialité, sanitaires et espaces bureaux.
4. Questions diverses

M. Régis Giancarlo a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 « abstentions » ; 17 voix « pour ».

M. le Maire a déclaré la séance ouverte.

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils souhaitent formuler des remarques concernant le compte rendu de la séance du Conseil municipal précédente.

M. Jean-Michel Lallement déplore que ses remarques formulées lors de la précédente séance du Conseil municipal ne figurent pas toutes dans le compte rendu de cette séance.

M. le Maire rappelle que le compte rendu des séances du Conseil municipal est un condensé des débats et ne peut pas reproduire l'intégralité des échanges.

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 9 juillet 2024 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

Vote : 2 voix « contre » ; 0 « abstention » ; 15 voix « pour ».

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. En effet, la commune a reçu un devis de la société Orange pour le raccordement à la fibre du lotissement « Les Grandes Pièces ».

L'exposé entendu, le Conseil municipal approuve à la majorité l'ajout de la délibération relative à la validation du devis de la société Orange pour le raccordement à la fibre du lotissement « Les Grandes Pièces ».

Vote : 1 voix « contre » ; 1 « abstention » ; 15 voix « pour ».

1. Convention entre GRDF et la commune : desserte en gaz du lotissement communal "Les Grandes Pièces".

Désignation d'un conseiller municipal pour signer la Convention entre GRDF et la commune : desserte en gaz du lotissement communal "Les Grandes Pièces"

La convention a été préalablement communiquée aux membres du Conseil municipal.

M. le Maire étant partie prenante du dossier, le Conseil municipal doit désigner un de ses membres pour signer la convention entre GRDF et la commune : desserte en gaz du lotissement communal "Les Grandes Pièces".

M. le Maire demande si quelqu'un se propose et M. Régis Giancarlo répond favorablement.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne M. Régis Giancarlo pour signer la Convention entre GRDF et la commune : desserte en gaz du lotissement communal "Les Grandes Pièces" situé rue de Besançon et rue du Pré aux Loups à Montferrand-le-Château jointe en annexe.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

Annexe : Convention entre GRDF et la commune : desserte en gaz du lotissement communal "Les Grandes Pièces" situé rue de Besançon et rue du Pré aux Loups à Montferrand-le-Château

Convention entre GRDF et la commune : desserte en gaz du lotissement communal "Les Grandes Pièces"

M. le Maire présente le dossier.

Il s'agit de valider la Convention entre GRDF et la commune : desserte en gaz du lotissement communal "Les Grandes Pièces" situé rue de Besançon et rue du Pré aux Loups à Montferrand-le-Château.

La convention a été préalablement communiquée aux membres du Conseil municipal.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- Approuve la Convention entre GRDF et la commune : desserte en gaz du lotissement communal "Les Grandes Pièces" situé rue de Besançon et rue du Pré aux Loups à Montferrand-le-Château jointe en annexe.

Vote : 1 voix « contre » ; 1 abstention ; 15 voix « pour »

Annexe : Convention entre GRDF et la commune : desserte en gaz du lotissement communal "Les Grandes Pièces" situé rue de Besançon et rue du Pré aux Loups à Montferrand-le-Château

2. Validation devis de l'Ets COLAS : terrassements, voirie et réseaux humides du lotissement communal "Les Grandes Pièces".

M. le Maire présente le dossier.

La société Colas a transmis à la commune des devis d'un montant de 16 200 € TTC et 13 512 € TTC pour : terrassements, voirie et réseaux humides du lotissement communal "Les Grandes Pièces" joints en annexes.

Les devis ont été préalablement communiqués aux membres du Conseil municipal.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les devis de la société Colas d'un montant de 16 200 € TTC et 13 512 € TTC pour : terrassements, voirie et réseaux humides du lotissement communal "Les Grandes Pièces", joints en annexes ;

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 17 voix « pour »

Annexes : 2 Devis Colas pour : terrassements, voirie et réseaux humides du lotissement communal "Les Grandes Pièces"

3. Validation du surcoût des travaux par l'Atelier MACHUREY pour l'aménagement d'une salle de convivialité, sanitaires et espaces bureaux.

M. le Maire présente le dossier.

Il s'agit de valider le surcoût des travaux par l'Atelier Machurey pour l'aménagement d'une salle de convivialité, sanitaires et espaces bureaux.

L'atelier Machurey a signalé à la commune le 19 juillet 2024 par courrier une augmentation potentielle du budget concernant le marché « Création d'une mairie et d'un établissement d'accueil du jeune enfant dans l'ancienne maternelle ».

Suite à de nouveaux éléments fournis au cahier des charges pour l'aménagement du rez-de-chaussée bas, niveau APS (Avant-projet sommaire), il serait prudent d'allouer un budget supplémentaire de

10% d'aléas (soit, 53 000,00€ HT), si la salle de gymnastique (sports) est prise en compte.

Ce qui ramènerait le budget total à 1 845 000,00€ HT coût travaux.

Il est évident que pour la phase d'avant-projet définitif (APD), les chiffres seront beaucoup plus précis, affectés par lot, par niveau, et selon le code des marchés publics.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- Approuve la validation du surcoût des travaux par l'Atelier Machurey pour l'aménagement d'une salle de convivialité, sanitaires et espaces bureaux, soit un budget supplémentaire de 10% d'aléas d'un montant de 53 000,00 € HT, si la salle de gymnastique (sports) est prise en compte ;
- Autorise le maire à signer tout document afférent.

Mme Lucie Bernard arrive en séance à 19h15 et participe au vote.

Vote : 2 voix « contre » ; 0 abstention ; 15 voix « pour »

4. Validation devis Orange : raccordement Fibre du lotissement communal "Les Grandes Pièces", 43 lots.

M. le Maire présente le dossier.

La société Orange a communiqué à la commune un devis pour une chambre de raccordement à la fibre et le câblage optique pour le lotissement communal « Les Grandes Pièces » 43 lots, d'un montant de 17 793,60 € TTC.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- Approuve le devis de la société Orange pour une chambre de raccordement à la fibre et le câblage optique pour le lotissement communal « Les Grandes Pièces » 43 lots, d'un montant de 17 793,60 € TTC, joint en annexe ;

Vote : 1 voix « contre » ; 1 abstention ; 15 voix « pour »

Annexe : Devis Orange : raccordement Fibre lotissement communal 43 lots

5. Questions diverses.

M. le Maire informe l'assemblée d'une demande de la part des médecins de la commune relative à une potentielle participation de la commune au paiement du travail de peinture extérieure du bâtiment des médecins.

En effet, ce bâtiment est détenu par la commune en copropriété à 50/50 avec les médecins.

Les médecins ont demandé trois devis dont le moins-disant est d'un montant de 6000 €.

M. le Maire n'est pas favorable à la participation de la commune pour le paiement de ce devis car les médecins n'ont pas participé aux frais lorsque la commune a fait repeindre sa partie du bâtiment.

Le Conseil municipal désapprouve à l'unanimité la demande des médecins de la commune d'une participation de la commune au paiement du travail de peinture extérieure du bâtiment des médecins.

Vote : 17 voix « contre » ; 0 abstention ; 0 voix « pour »

M. Régis Giancarlo informe l'assemblée qu'une convention d'occupation précaire a été faite pour le centre de soins, en prévision de la reprise prochaine de l'activité par les infirmières, car le loyer n'a pas encore été défini et il est nécessaire que les infirmières puissent être présentes durant cette période transitoire.

En effet, M. Marcel Cottiny précise qu'il reste de nombreuses choses à régler, comme les contrats EDF, gaz, convention informatique, inventaire de l'équipement, par exemple.

M. Régis Giancarlo souligne qu'il faudrait s'informer du chiffre d'affaires envisagé, entre autre, afin de fixer un loyer réaliste et soutenable.

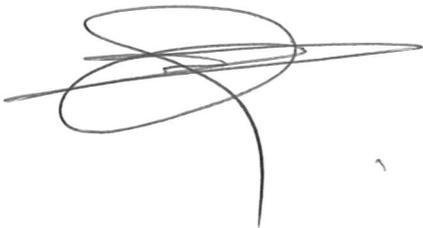
M. le Maire prévoit une rencontre entre les concernés lorsque tout sera fini afin d'établir un solde de tout compte et une nouvelle convention selon les modalités effectives de la reprise de l'activité de soin par les infirmières.

M. Régis Giancarlo ajoute qu'il faudra étudier les réseaux d'énergie afin de séparer ou refacturer les consommations.

M. Franck Falque propose d'établir un loyer toutes charges comprises en proportion des surfaces occupées. Il précise que des travaux restent à faire, comme les toilettes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h28.

Le secrétaire de séance,
M. Régis Giancarlo



Le Maire de Montferrand-le-Château,
M. Michel Gaillot

